



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 16 décembre 2020**

---

PV 5-2020

## **1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance, en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les orateurs lors de leur prise de parole. La présence du public n'est pas autorisée.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

### **Quorum**

34 membres présents, 9 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

*Note : à relever que M. Frédy Cuérel avait fait parvenir sa démission, avec effet immédiat, avant la séance ; il n'y a donc qu'un seul membre absent non excusé (voir ci-dessous).*

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 23 novembre 2020. Dans les documents figuraient les objets à traiter le soir même, les annexes y relatives ainsi que le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2020 est accepté à la large majorité moins trois abstentions.

M. Hervé Bandini remercie Mme Noémie Girard pour la qualité du travail effectué.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Hervé Bandini remercie l'équipe qui a officié lors du scrutin du 29 novembre dernier et se félicite du taux de participation de 54,8%. Ses remerciements s'adressent également à Océane Lüscher, qui a remplacé, au pied levé et efficacement, Mme Diana Duperrut pour les préparatifs et le dépouillement. A cet égard, il relève l'utilité d'avoir complété l'équipe de plusieurs jeunes volontaires et de les avoir formés.

Le Président fait part de la démission du Conseil communal, avec effet immédiat, de M. Frédy Cuérel, lequel a adressé un courrier daté du 8 décembre 2020. Son remplacement est prévu pour la séance de mars 2021, le premier des « viennent ensuite » ayant en effet été contacté récemment.

M. Hervé Bandini rappelle également aux présidents des différentes commissions ayant siégé pendant l'année de remettre leurs décomptes d'heures à Mme Dominique Nijenhuis, Boursière, d'ici au 20 décembre 2020.

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. Olivier Duperrut, Syndic**

#### **Démission de Mme Cornelia Gindroz**

A fin novembre, notre préposée au contrôle des habitants nous a transmis sa démission pour le 28 février 2021. Un nouveau défi professionnel lui a été présenté sous la forme d'un travail à plein temps. A n'en pas douter, elle saura le relever ! Nous la remercions d'avoir œuvré pour notre Commune durant une décennie avec jovialité et compétence.

## **Déprédations**

Par ordonnance pénale, le Tribunal des mineurs a rendu son jugement concernant les dommages à la propriété contre quatre adolescents. Des journées de prestations personnelles à exécuter sous forme de travail avec sursis pendant 1 an ont été prononcées ainsi que les frais de procédure à leur charge. Pour les conclusions civiles, la Municipalité a été renvoyée à agir par la voie civile, ce qu'elle a renoncé à faire au vu des frais que ce dossier avait déjà généré. Tous les parents en ont été informés.

Nous ne pouvons que déplorer ces actes tout en espérant qu'ils ne se reproduiront plus et que le passage par le Tribunal des mineurs aura servi de leçon à ces jeunes et pris conscience de leurs actes.

## **Commission de recours**

Comme annoncé durant la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Commission de recours a siégé et s'est prononcée sur un recours reçu dans le cadre d'une contestation d'un bordereau final de contributions en matière de police des constructions. La décision ne donnant pas satisfaction à la Municipalité, elle a fait recours auprès de la CDAP. Recours qu'elle a par la suite retiré car un accord a finalement pu être trouvé avec les propriétaires. Il est à noter que la cause a été rayée du rôle, sans émoluments alloués ni perçus.

## **Carnotzet – WC public**

La Municipalité n'envisage plus de créer un WC public vers le Carnotzet, mais étudie la possibilité de l'aménager à la Grande Salle, par un accès extérieur. Dès que le projet sera finalisé, nous reviendrons vers vous.

*M. Olivier Duperrut présente, à l'aide de diapositives, l'histoire de la parcelle communale 98, qui, à ce jour, suscite quelques interrogations.*

## **Demaurex SA**

Nous vous informons que le dossier de l'entreprise Demaurex SA n'a pas reçu de remarque ni d'opposition durant le temps de l'enquête publique qui s'est achevée le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Nous sommes dans l'attente de la synthèse CAMAC pour pouvoir délivrer le permis de construire.

## **Ouverture des listes**

Les listes pour déposer votre candidature pour le Conseil communal ou pour la Municipalité seront à disposition du lundi 11 janvier au 18 janvier 2021, à l'Administration communale, laquelle sera ouverte exceptionnellement tous les jours de 8h00 à 16h00 ainsi que le mardi soir jusqu'à 18h00. Un tout-ménage va être distribué à toute la population le 6 janvier 2021. Les informations seront également mentionnées dans le BIOV qui sera distribué avant la fin de l'année.

## **Divers**

D'autre part et au nom de la Municipalité je vous remercie, chères Conseillères, chers Conseillers, pour vos engagements durant cette année si particulière ainsi qu'à vos Secrétaires et Président pour leur disponibilité et l'excellente collaboration qui règne entre nos deux bureaux.

Je tiens également à remercier mes collègues municipaux pour leur soutien et investissement tout au long de cette année qui fut également une grande première pour moi en qualité de Syndic du village qui m'a vu naître.

Et pour terminer, un grand merci à tout notre personnel pour son engagement sans faille, indispensable au bien-être de notre population et notamment durant cette période si complexe. M. Batista a remplacé son collègue M. Panchaud durant le temps de son isolement dû au COVID-19, ce dont il est également remercié.

Belles fêtes de fin d'année à toutes & tous et rendez-vous en 2021 en forme !

## **M. Michel Gruaz**

### **Domaine de l'eau**

Après une année 2019 où nos pertes d'eau se sont avérées considérables, l'année 2020 de fin septembre 2019 à fin septembre 2020 s'est avérée meilleure, puisque nous avons acheté 88'400 de m3 d'eau et en avons vendu 73'800 à nos abonnés. Les pertes d'eau, dues essentiellement à quelques fuites mais aussi à l'eau dite "de chantier", c'est-à-dire lors de constructions, et qui n'est pas comprise dans le chiffre des ventes, se montent à environ 16 %.

### **Mobilité**

Selon les dernières nouvelles, lesquelles ne viennent pas des CFF mais du bureau d'ingénieurs mandaté par les CFF, la création d'un P+R sur la parcelle communale 1212, en face de la halte, pourrait être envisagée rapidement. Nous attendons la visite des CFF pour avoir confirmation concrète de leurs bonnes intentions.

Pas plus tard que lundi nous avons participé à un essai de transport public par bus TL afin de déterminer les endroits optimaux d'arrêt dans notre village. En effet, la DGMR se doit de planifier, pour la rentrée d'août 2021, l'acheminement des élèves qui se rendront au gymnase de Business Village à Bussigny soit près de la Croix-du-Péage. Ces bus poursuivront leur parcours jusqu'à la gare de Cossonay-Penthalaz et même, aux heures de pointe scolaire, jusqu'au Pré aux Moines à Cossonay. Bien qu'il s'agisse de transports publics, ils seront utilisés essentiellement par les écoliers de Mex, VIV et Penthaz pour se rendre aux collèges de Penthalaz et Cossonay et revenir dans leurs villages. Aux heures de pointe scolaires il y aura au moins deux bus par heure alors que le reste de la journée, de 6h00 à 20h.00 la population de notre village bénéficiera, à une exception près par demi-journée, d'un bus par heure et par direction. Les samedis et dimanches cette cadence est réduite à un bus toutes les 2 heures dans les deux directions. Certes pour notre commune cette formidable amélioration sur le plan de la mobilité ira de pair avec quelques investissements puisque des quais d'embarquement devront être aménagés et des abris seront peut-être à envisager.

## **M. Eric Maeder**

### **Église**

Depuis le début du mois de novembre, notre église est muette et ne donne l'heure exacte que 2 fois par jour. En effet, après deux tentatives de réparation sans succès, le mécanisme a montré des grands signes de fatigue. C'est donc avec regret, et bien qu'ayant œuvré près de 90 ans, que nous devons changer de mécanisme et passer à un système électronique. De ce fait, nous venons de mandater une entreprise pour changer totalement ce système, lequel devrait fonctionner à l'heure que je vous parle.

### **Fibre optique**

Pour répondre à Mme Frossard Goy concernant la fibre optique, ce n'est pas la Municipalité qui bloque son accès. Nous avons posé la question directement aux deux entreprises spécialisées en la matière et voilà leurs réponses :

- **Swisscom** : *Pour faire suite à votre demande concernant la fibre optique sur la Commune de Vufflens-la-Ville, nous sommes malheureusement dans l'incapacité de donner un délai à savoir quand elle sera disponible. Effectivement dans cette zone le déploiement est très peu avancé mais nous mettons tout en œuvre pour faire le nécessaire.*
- **UPC** : *Une grande partie des foyers de Vufflens-la-Ville (environ 90%) dispose déjà d'un raccordement UPC à ultra-large bande pouvant atteindre 1Gbit/s pour chaque foyer. Grâce à notre infrastructure nous pouvons même proposer aux entreprises, aux écoles et aux gérances un raccordement au réseau allant jusqu'à 10Gbits/s si elles le souhaitent. Cela rend également la large bande très attrayante pour les projets de bâtiments qui doivent être raccordés. UPC a légèrement modifié sa stratégie et récemment pris une nouvelle direction. Pour des raisons économiques et techniques, sa priorité sera*

*de se concentrer à long terme de plus en plus sur l'expansion ciblée de son propre réseau en fibre optique. Cela concerne également la Commune de Vufflens-la-Ville. Nous vous informerons de l'évolution des choses en temps voulu.*

## **M. Olivier Berthoud**

### **Zone industrielle**

Comme vous le savez certainement, les CFF ont mis à l'enquête un projet comprenant notamment une nouvelle diagonale au km 11.650, soit un accès par le Nord.

Si ce nouvel accès devrait à priori permettre une limitation des nuisances sonores en diminuant le nombre de manœuvres, la Municipalité a néanmoins décidé de faire opposition pour tenter de préserver au mieux les intérêts de la population.

Elle demande que les études les plus récentes, sur le développement de la zone soient prises en compte, cela afin de s'assurer que les normes légales en matière de protection contre les nuisances sonores seront respectées.

### **Finances / perspectives**

Sur la base des données connues à ce jour, les projections montrent que nous n'avons aucun problème de liquidités à l'horizon 2023. Cela permet, dans cette période difficile, d'aborder l'avenir sereinement, tout en étant conscient que l'on ne saurait vivre durablement avec un déficit structurel. La réforme de la péréquation et l'évolution des rentrées fiscales seront les éléments clés à prendre en considération.

## **Mme Caroline Jaugey**

### **Cantine scolaire Pic et Croc**

Le 10 novembre 2020, à l'issue des 3 mois de période d'essai réglementaire, Mme Tania Gysler a reçu sa lettre d'engagement ferme pour le poste de responsable cantine. La Municipalité se réjouit de pouvoir travailler avec Mme Gysler et lui souhaite une pleine réussite dans ce poste.

### **Sociétés locales**

Tous au long de ces derniers mois la Municipalité a suivi scrupuleusement les prescriptions fédérales et cantonales quant à l'ouverture de la salle de sport et aux mesures sanitaires.

Les sociétés locales ont toujours été informées des diverses mesures et les ont parfaitement respectées en nous fournissant régulièrement leurs plans de protection. La Municipalité les en remercie chaleureusement car grâce à cette bonne cohésion la salle de sport a pu rester ouverte et continuer d'accueillir les sportifs dans le plus strict respect des prescriptions.

### **Manifestations**

Afin d'égailler ce mois de décembre tout particulier le village s'est illuminé tous les soirs grâce aux fenêtres de l'aveugle, toutes plus magnifiques les unes que les autres.

Un grand merci à la Gym Féminine pour avoir cette année encore organisé ce bel événement, bien que quelque peu chamboulé en l'absence des traditionnelles soupes et vins chauds. Et un grand merci également à notre population qui a joué le jeu et a permis de remplir le calendrier dans sa totalité.

### **Jubilés**

En ce mois de décembre Mr et Mme Guerry Damien et Chantal ont fêté leurs noces d'or. Au vu de la situation sanitaire nous n'avons malheureusement pas pu leur rendre visite comme le veut la tradition. Nous leur adressons néanmoins tous nos meilleurs vœux.

## 5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2020 « RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad'hoc.

### Rapport de la Commission des finances

Pour rappel, la Commission des finances est formée de M. Quentin Riva, Président, M. Ludovic Jaugey, Mme Fanny Falconnet, Mme Cynthia Fivaz et M. Pierre-Alain Cochand.

Le rapport de la Commission est lu par M. Pierre-Alain Cochand.

### Discussion

- M. Samuel Berthoud souhaite des éclaircissements sur deux points du Règlement : 1) dans l'article 5, lettre l, qui décide de l'exonération de la taxe de séjour lorsque des circonstances la justifient ? S'agit-il de la Municipalité ou d'une commission ad hoc, comme celle de l'article 13 ? 2) dans l'article 5, lettre f : pourquoi se priver du montant de la taxe de séjour pour les officiers, sous-officiers et soldats en service commandé, quand on sait que l'armée paie grassement lorsqu'ils sont logés ?
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond que, selon l'article 3, c'est la Municipalité qui est l'autorité compétente pour exécuter le Règlement. S'agissant de l'armée, celle-ci rémunère certainement « grassement » l'hôtelier, mais, dans le cas présent, le but est d'éviter qu'une personne qui fait son service militaire dans notre Commune doive payer une taxe de séjour.
- M. Pierre Baumann se pose la question de la définition de « résidences secondaires » ? Comment sont-elles qualifiées précisément ? Quels sont les moyens de contrôle ? On pourrait en effet imaginer qu'il y ait des avantages fiscaux à établir sa résidence secondaire à tel endroit plutôt qu'à tel autre.
- Qui dit « résidence secondaire » sous-entend « résidence principale », lui répond M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal. En droit suisse, la définition du domicile est le lieu où l'on réside avec l'intention de s'y établir. Un critère important est la durée : on ne peut pas passer six week-ends par année en Valais et y établir son domicile. A partir de 150 jours par an, il y a cependant la possibilité de demander un domicile. C'est aussi une question d'arbitrage : si une personne, enregistrée au contrôle des habitants, annonce séjourner 300 jours à Vufflens-la-Ville, une vérification sera effectuée afin de s'assurer qu'elle ne passe pas la majorité de son temps dans une autre commune. Dans l'autre sens, si une personne domiciliée à Lausanne, où le taux d'impôts est de 85, venait 50 jours par année à Vufflens-la-Ville et décidait de s'y domicilier fiscalement, la Commune de Lausanne réagirait vivement pour garder les rentrées fiscales ! Il s'agit donc d'une forme de contrôle respectif des contrôles des habitants.
- Sur la question du séjour et du domicile fiscal, M. Jean-Yves Duperrut précise que des vérifications peuvent être faites via des questionnaires ad hoc que la commune peut envoyer au contribuable, qui déterminent le centre des intérêts de la famille. A ce moment-là, l'autorité fiscale se détermine et des droits de recours peuvent être exercés. Prenons un exemple concret : si une personne, domiciliée à Vufflens-la-Ville, séjourne 90-95 jours aux Diablerets, la répartition des impôts se fait entre Vufflens-la-Ville et les Diablerets, au taux d'imposition de Vufflens-la-Ville. Il faut donc avoir un œil au niveau du contrôle des habitants lors des départs de certains contribuables ; néanmoins, la problématique est davantage intercantonale qu'intercommunale.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, relève encore que cette situation concerne une dizaine de personnes à Vufflens-la-Ville, essentiellement des étudiants. Il y a en effet très peu de résidences secondaires dans notre Commune.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que, sur la Côte, la commune de Burtigny s'est retrouvée, au moment de la Lex Weber, avec trop de résidences secondaires.
- M. Hervé Bandini, Président, confirme que, comme attendu dans notre pays, les règles existent et les moyens de contrôle aussi.
- M. Mario Ferrari se demande quel montant cette taxe aurait rapporté à la Commune en 2019 ?
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit d'une estimation de CHF 2'500.-, plus ou moins l'équivalent de la cotisation versée à l'Office du Tourisme.

#### **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le préavis municipal N° 8/2020 du 16 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. d'adopter le Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
2. de créer un compte affecté pour le développement touristique.

Le préavis N°8/2020 est accepté à la large majorité moins deux abstentions.

## **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2020 « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### **Rapport de la Commission des finances**

Le rapport de la Commission des finances est lu par Mme Fanny Falconnet.

Comme habituellement, M. Hervé Bandini propose de passer le budget en revue chapitre par chapitre.

### **Discussion**

- Au chapitre, « Administration générale », rubrique 110.300, p. 2, Mme Martine Nicollérat s'étonne de l'augmentation des charges expliquée par le travail de la Commission de recours ? Cela veut-il dire que la taxe de séjour a donné beaucoup de travail à la Commission de recours ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que cette augmentation est davantage due au travail lié à certains dossiers délicats de police des constructions. Il a donc été jugé préférable de prévoir des provisions, certes confortables.
- Au chapitre « Finances » (pp. 8-11), M. Joseph Vanderweckene s'interroge sur les 50% des impôts conjoncturels reversés au Canton comme acompte sur la facture sociale. Mais s'agit-il de la facture sociale du Canton ou de celle appliquée à Vufflens-la-Ville ?
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond que chaque commune rétrocède la moitié des impôts conjoncturels.

- M. Joseph Vanderweckene constate que le déficit projeté de CHF 713'000.- comprend déjà le prélèvement de CHF 400'000.- sur le fonds d'égalisation du résultat. Ce qui signifie que le fonds d'égalisation du résultat, au 31.12.2019, n'est plus à CHF 812'700.-, mais déjà à CHF 412'700.-. Compte tenu qu'il reste un capital de CHF 140'000.- plus CHF 400'000.- de fonds d'égalisation du résultat, le déficit prévu de CHF 713'000.- serait donc impossible à couvrir.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui confirme que c'est parfaitement exact. Il faut toutefois se projeter plus loin : en 2021, ce sera ainsi, sauf si le déficit est plus bas que prévu. Par contre, en 2022, si le budget est juste, on sera plus pauvre ; si on est plus pauvre, on contribuera moins à la facture sociale et à la péréquation. En 2022, on aura donc des retours d'environ CHF 650'000.- (il s'agit de chiffres conjoncturels, car on ne connaît pas l'évolution des autres communes). En résumé, on aura peu en 2021, mais un retour de fonds qui sera significatif en 2022.
- M. Joseph Vanderweckene lui demande si cela signifie que l'on aura tout épuisé. Il souhaite en effet attirer l'attention des Conseillers sur ce point.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, le lui confirme une nouvelle fois.
- M. Michel Equey souhaite des précisions concernant le montant de CHF 500'000.- pour le P+R (« Plan d'investissements »). Il a pris connaissance du décret du Conseil d'Etat Vaudois qui accorde un montant de 20 millions 500'000.- pour la réalisation des P+R, avec une participation maximum de 50% du financement des P+R. Est-ce à dire que la Commune devra non seulement mettre à disposition ce terrain gratuitement et, en plus, sortir un demi-million pour l'équiper ? Ce serait un comble pour les habitants de Vufflens-la-Ville, étant donné que ce sont surtout des usagers extérieurs au village qui se parquent actuellement à la gare.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que, lorsque le plan d'investissements a été établi, la Municipalité ne disposait pas de toutes les informations qu'elle a désormais. Il semblerait, aujourd'hui, que l'investissement sera passablement à charge des CFF, voire même en totalité. La Commune aura seulement à trouver un arrangement avec eux pour la mise à disposition du terrain. Ces CHF 500'000.- ne devraient donc pas être investis par la Commune.
- M. Samuel Berthoud souhaiterait connaître la nature des travaux de rénovation de la Grande Salle ainsi que des aménagements du bâtiment polyvalent.
- Concernant le bâtiment polyvalent, M. Eric Maeder, Conseiller municipal, l'informe que le tenancier du Marteley a demandé de pouvoir fermer la terrasse, il manque de plus un sas d'entrée, pendant l'hiver, qui serait vitré. Pour la Grande Salle, les rideaux arrière ne sont plus aux normes incendie, le parquet mériterait d'être vitrifié, le jardin d'hiver peint et il faudrait installer un steamer. Il y aura naturellement un préavis pour ces travaux.
- M. Joseph Vanderweckene constate, dans le compte de résultats, un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.- (Tableau comparatif, annexe 1). Pourquoi alors ne pas ôter ce montant au déficit prévu afin de présenter un budget de 50'000.- moins déficitaire – et, ce faisant, l'améliorer ?
- Mme Dominique Nijenhuis, Boursière, précise que ce montant représente le prélèvement dans le fonds de rénovation pour amortir les CHF 50'000.- de la rénovation du skatepark.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, précise que c'est un amortissement initial de CHF 50'000.- qui permet de diminuer l'amortissement sur les dix années suivantes. Cela aggrave un peu la situation en 2021, mais l'améliore pour les neuf années d'après.
- Pour des questions de présentation du budget, M. Joseph Vanderweckene aurait préféré que ces CHF 50'000.- soient ôtés au déficit de CHF 713'000.-.
- Sur le préavis de manière générale, M. Michel Equey se pose la question de l'endettement par habitant : renseignements pris, il a constaté que, pour les petites communes, un endettement de plus de 5'000.- par habitant est considéré comme très haut. Il souhaiterait connaître l'avis de « notre grand argentier » sur ce point, car il y a, semble-t-il, d'autres critères qui entrent en ligne de compte.



- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond qu'on est dans la ligne à Vufflens-la-Ville. A fin 2021, l'endettement net devrait s'élever à 6,9 millions ; si on le divise par 1'300 habitants, on obtient un peu plus de CHF 5'000.-. On respecte les normes, notre taux d'endettement étant beaucoup moins élevé que dans certaines communes voisines. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.
- M. Joseph Vanderweckene se dit relativement peu inquiet face à l'endettement à court terme, compte tenu du rendement des taux d'intérêt. Par contre, le fait de manger du capital et la réserve de capitalisation du résultat le préoccupe davantage.

### **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le préavis municipal N° 9/2020 du 9 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission permanente chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

- d'approuver le budget de fonctionnement pour 2021 présentant un total de revenus de CHF 8'286'900.- et un total de charges de CHF 8'999'900.-, le déficit de CHF 713'000.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Le préavis N°9/2020 est accepté à la large majorité moins une abstention.

## **7. PRÉAVIS N° 10/2020 « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE DÉTENTE FAMILIAL EN MARTELEY, COMPRENANT LA RÉFECTION COMPLÈTE DE LA PLACE DE JEUX ET LE REMPLACEMENT DES MODULES DU SKATEPARK »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad'hoc.

### **Rapport de la Commission**

Pour rappel, la Commission chargée d'étudier cet objet est formée de M. Laurent Corbaz, Président, Mme Françoise Sciboz, Mme Diana Duperrut, M. Marcel Germann et M. Quentin Riva.

Le rapport de la Commission est lu par M. Laurent Corbaz.

### **Discussion**

- M. Sébastien Fabre déclare soutenir totalement le projet. D'après le plan soumis avec le préavis, il relève la nécessité d'installer des coupe-vent derrière les bancs qui se trouvent entre les futurs terrains de pétanque (proposition qui avait déjà été faite il y a quelques années). Les parents et les grands-parents qui accompagnent les enfants sur la place de jeux actuelle, très exposée, vous en seront reconnaissants !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette suggestion, bien qu'il soit assez compliqué d'atténuer le vent dans cette zone. Il faut de plus faire attention à ne pas barrer la vue splendide, depuis la terrasse du bâtiment polyvalent, sur le Jura d'un côté, et sur les Alpes de l'autre. Il souligne

que le projet proposé est un plan d'intentions : la Municipalité a en effet rencontré trois sociétés, venues avec leurs propres idées/expériences du terrain. Un cahier des charges plus précis sera soumis par la suite.

- Mme Fanny Falconnet, propose l'utilisation de la végétation comme coupe-vent.
- Mme Monique Verly rebondit sur ce thème pour demander à ce que les poubelles soient cachées derrière cette éventuelle protection contre le vent !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il en prend bonne note.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, informe l'assemblée que le retour de la Loterie Romande est négatif, elle n'accorde en effet pas de soutien aux collectivités publiques. Il souligne aussi que, dans le cas où si le préavis était refusé, les jeux actuels seraient de toute façon démontés, car ils ne répondent plus aux normes de sécurité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rend le Conseil attentif au fait que le Fonds Bobst permettrait d'améliorer le budget pour l'aménagement de cet espace. Sur le modèle de la table en bois offerte pour les 100 ans de la Gym, on pourrait imaginer que le Conseil communal propose d'octroyer x milliers de francs et que lui soit attribuée une place à son nom. Il relève, de plus, qu'il y a grand espoir que le Fonds du Sport Vaudois attribue une subvention à ce projet.
- M. Jean-Claude Stucky se réjouit de ce préavis qui, à son avis, reprend pour la première fois les principes du développement durable, notamment la réflexion participative avec la jeunesse ainsi que le principe de mixité. Il suggère à la Municipalité de s'adresser aussi aux autres générations. Pour reprendre les suggestions de Mme Falconnet et de M. Fabre, il propose une arborisation avec des arbres fruitiers, plutôt que décoratifs, dans la visée de cette démarche participative.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que toutes ces réflexions seront prises en compte si le préavis est accepté et que le projet démarre.

### **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- vu le préavis municipal N° 10/2020 du 9 novembre 2020 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 230'000.00, destiné à la création d'un espace familial de détente en Marteley, avec la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark ;
2. d'autoriser le financement par un recours à l'emprunt ;
3. a) d'amortir l'investissement par un prélèvement de CHF 50'000.- par un prélèvement sur le compte 9281.01 « Fonds de renouvellement et de rénovation » ;  
b) d'amortir le solde par un amortissement sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires ;
4. les charges d'exploitation comprendront l'intérêt sur l'emprunt et l'amortissement du solde sur 10 ans.

Le préavis N°10/2020 est accepté à la large majorité moins deux abstentions.

## **8. PROPOSITION PAR JEAN-YVES DUPERRUT D'UTILISATION DU FONDS BOBST POUR L'ATTRIBUTION D'UN « PRIX DU MÉRITE VUFFLENS-LA-VILLE »**

La parole est donnée à M. Jean-Yves Duperrut afin qu'il puisse compléter sa proposition. Celui-ci précise qu'il n'a rien inventé, qu'il s'est inspiré des règlements qui se trouvent, notamment, sur les sites de certains organismes de l'EPFL qui distribuent de l'argent. Avec la situation liée au Covid-19, il a également pu constater que certaines communes attribuent ce genre de prix. Si sa proposition était acceptée, il lui paraît évident que les modalités devraient être réglées via une commission nommée par le Conseil communal.

### **Discussion**

- M. Samuel Berthoud fait un parallèle avec la discussion qui a eu lieu lors du dernier Conseil à propos du financement par le Fonds Bobst des cours « défibrillateur » et de l'utilisation ponctuelle de ce fonds. Est-ce à dire que, à partir de ce Prix du mérite, on pourrait commencer à faire quelque chose de cyclique, de récurrent ? Ou faudrait-il, chaque année, réanalyser cette proposition ?
- M. Hervé Bandini, Président, le remercie pour cette remarque qui anticipe la sienne. Il lui confirme que la proposition de ce jour nécessiterait une adaptation du règlement du Fonds Bobst. Si le principe était validé par les Conseillers, on devrait en effet passer par une commission qui réfléchisse à la manière d'adapter le règlement. Il faudrait, de plus, communiquer aux habitants du village et aux sociétés locales que cette attribution existe.
- M. Pierre Baumann estime que l'idée est séduisante et qu'il vaut la peine d'investiguer. Ayant davantage l'habitude des prix de facultés d'universités ou d'associations scientifiques, il se pose la question de cette pratique au sein des petites communes telle que la nôtre. Il rappelle également que le Fonds Bobst est alimenté au bon vouloir de Bobst et qu'il n'y a aucune garantie que ça dure... La Commune ne devrait-elle pas créer un fonds culturel qui serait partiellement alimenté par le Fonds Bobst ? Il apprécie également que le règlement stipule que l'on puisse renoncer à décerner le prix (art. 5) : cela n'a en effet pas de sens de donner un prix pour donner un prix, la notion de mérite doit rester présente. Il faudrait, de plus, régler les délais de soumission et reconsidérer le montant du prix : à ses yeux, CHF 3'000.- est excessif, car la notion de considération, d'honneur, est essentielle dans l'attribution d'une distinction. Il serait aussi nécessaire de réfléchir aux modalités de soumission des projets : s'agirait-il d'une démarche spontanée (la personne/l'association soumet son projet) ou d'une contribution sollicitée (la commission recherche et propose un dossier) ? Pour toutes ces réflexions, M. Baumann estime important qu'une commission soit nommée pour étudier cette proposition de près et relève que quelqu'un pourrait soutenir ce Prix, par exemple, un astronaute... !
- M. Hervé Bandini, Président, souligne qu'à ce stade, il s'agit surtout de prendre une décision de principe qui aille dans le sens de nommer une commission qui se penche sur les détails d'application du Prix.
- M. Guillaume de Burren estime que cette discussion est pertinente quant à l'utilisation du Fonds Bobst. Cependant, avec la proposition, deux aspects lui paraissent dérangeants : d'une part, si l'on crée un jury, ce n'est plus le Conseil communal dans son entier qui décide ; d'autre part, une personne méritante n'a pas forcément envie d'être candidate. Plus fondamentalement, le problème se pose en termes de lourdeur administrative, puisque l'on crée un règlement dans un règlement – contre-productif à ses yeux. Selon lui, le règlement actuel peut être soit adapté soit gardé tel quel, car rien n'empêche l'un des membres du Conseil de proposer une personne/une association particulièrement méritante. La commission, M. de Burren l'imagine davantage pour appliquer le règlement plutôt que pour y réfléchir. Il propose alors de nommer une commission, très légère, au sein du Conseil qui serait en charge d'aller « fouiller » dans le village, d'y collecter des idées et de les traiter. Au demeurant, ce serait vers ces personnes que l'on pourrait se tourner si l'on estime qu'un tel mérite d'être récompensé/soutenu. Lors de l'avant-dernière séance de l'année, la commission

présenterait un rapport sur les propositions reçues, celles retenues, et l'assemblée procèderait alors au vote.

- M. Sébastien Fabre considère lui aussi la proposition très intéressante. Selon lui, le texte du règlement se compose de deux cibles distinctes : récompenser (a posteriori) et soutenir (en prévision d'un projet). Plutôt que de se déterminer sur le montant du prix, il propose de fixer une somme maximum à distribuer. S'il s'agit de récompenser les résultats d'un-e étudiant-e, les CHF 3'000.- seraient effectivement excessifs ; cependant, dans le cas d'un projet à réaliser, les CHF 3000.- pourraient être totalement justifiés. A la commission de trancher de la valeur de la récompense ou du soutien.
- M. Hervé Bandini, Président, précise en effet que la proposition de M. Duperrut était véritablement d'ouvrir le sujet et de donner des pistes.
- M. Jean-Yves Duperrut rappelle qu'il y a à peu près sept ans d'attribution en suspens dans le Fonds Bobst.
- M. Ludovic Jaughey relève que l'intérêt de cette proposition réside aussi dans sa visibilité : à la différence du Fonds Bobst, ce projet permettrait de faire de la publicité afin que l'ensemble du village puisse y contribuer.
- M. Raymond Lambelet appuie l'idée de créer un groupe de travail qui finalise le règlement du Fonds Bobst pour définir et clarifier les choses quant à son fonctionnement. C'est l'occasion de se dire qu'il peut y avoir un « mérite » une année et une « aide » une autre année.
- M. Yves Trottet salue également la proposition et prie le Bureau de nommer une commission afin de mettre à jour le règlement. Il s'agit là d'un joli débat : comment dépenser de l'argent au lieu de l'économiser !
- M. Hervé Bandini, Président, salue la proposition et constate que le Fonds Bobst a été ressuscité à travers les projets « défibrillateur » et « Prix du mérite ». Avant de clore la discussion, il propose, avec l'accord de M. Duperrut, de garder les choses en suspens. En effet, la ligne qui se dessine va plutôt dans le sens de nommer une commission de réflexion qui travaille sur l'utilisation du Fonds Bobst de manière intelligente et conforme aux souhaits du Conseil. S'il n'y a pas d'oppositions à cette suggestion, le Président confirme que le Bureau se penchera sur ce thème et adresse ses remerciements aux Conseillers.

## **9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- Mme Martine Nicollerat soumet à l'assemblée une proposition de Mme Stéphanie Goldstein, absente ce soir-là, à laquelle elle s'associe complètement : elles proposent qu'un jeton de présence par Conseiller soit versé en faveur de l'opération Cœur à Cœur. Cette initiative a d'ailleurs été prise par plusieurs autres conseils communaux.
- M. Hervé Bandini, Président, lui confirme qu'il s'agit effectivement d'une belle proposition, mais qui engage chaque membre du Conseil.
- M. Yves Trottet rappelle que l'indemnité perçue par les Conseillers communaux représente une rémunération symbolique de l'engagement envers notre Commune. N'aurait-on pas intérêt à faire un don à Cœur à Cœur qui soit supérieur à la somme qui serait récoltée par le biais des jetons de présence et qui permette, surtout, aux habitants de Vufflens de s'impliquer en participant à cette collecte ?
- M. Hervé Bandini, Président, relève qu'il est malheureusement trop tard pour proposer d'utiliser le Fonds Bobst pour soutenir Cœur à Cœur, en tout cas pour cette année. Plaisanterie mise à part, il se dit mal à l'aise que la majorité du Conseil décide pour tout le Conseil et que soit imposée une décision qui concerne la rétribution personnelle d'un travail et d'un engagement accomplis. Cela ne remet évidemment pas en cause le fait de soutenir une association caritative.

- M. Raymond Lambelet appuie la proposition de Mmes Nicollerat et Goldstein en précisant qu'à une époque, le dernier jeton de présence de l'année était toujours attribué à une œuvre.
- M. Hervé Bandini, Président, se redit mal à l'aise de faire voter le Conseil sur ce sujet, car il s'agit, à ses yeux, d'une démarche propre à chacun. Les Conseillers qui le souhaitent sont libres de sortir de la séance et de faire un sms à Cœur à Cœur afin de céder leur jeton de la soirée de manière individuelle. De plus, le Président ne souhaite pas imposer une décision à des gens qui seraient forcément mal à l'aise d'exprimer leur désaccord à main levée.
- Mme Martine Nicollerat suggère que les Conseillers qui souhaitent céder leur jeton mettent une croix sur la liste de présence en sortant de la séance.
- M. Hervé Bandini, Président, estime qu'il est plus simple que chacun, en son âme et conscience, prenne ses propres dispositions.
- M. Michel Equey relève que cette question avait déjà suscité un grand débat à l'époque, entouré de beaucoup de malaise. Il suffirait de relire les procès-verbaux d'alors pour constater que cette décision n'avait finalement pas été annulée pour rien.
- Mme Monique Verly propose alors de mettre un sou de plus, le lendemain, en allant chercher son sapin de Noël, car des bénévoles des Cartons du Cœur seront présents.
- A ce stade, sauf levées d'opposition, M. Hervé Bandini, Président, propose de rester sur le fait que le soutien à l'opération Cœur à Cœur doit être une décision personnelle.
- Sur un tout autre thème, M. Patrick Vigouret se questionne sur les cloches de l'église qui, selon sa fille, ne fonctionnent pas.
- M. Hervé Bandini, Président, le lui confirme et l'informe que ce sujet a été présenté dans les communications de M. Eric Maeder, Conseiller municipal.

## CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt cette dernière séance de l'année en adressant ses chaleureux remerciements aux Conseillères et Conseillers qui ont donné de leur temps pour le bon fonctionnement du village ainsi qu'aux membres de la Municipalité qui ont su faire face à la situation extraordinaire engendrée par le Covid-19. Il remercie également l'ensemble du personnel de la Commune ainsi que les membres du Bureau, particulièrement Mme Noémie Girard pour avoir assuré, au pied levé, la suppléance du secrétariat. Ses vœux s'adressent aussi aux familles des personnes susnommées et ses pensées émues vont à Mme Regula Heck-Tobler, secrétaire communale, qui mène le combat de sa vie.

Le prochain Conseil est fixé au **mercredi 24 mars 2021 à 20h.**

La séance est levée à 21h40.